

ADPEP34

PROJET ASSOCIATIF 2018 - 2022





Introduction

Fidèle à ses valeurs fondatrices, les **PEP 34** ont poursuivi leurs objectifs durant ces 5 dernières années, dans une configuration et un contexte marqué par de profondes mutations internes et externes.

Notre association a élargi son périmètre à travers des fusions avec d'autres établissements du secteur médico-social afin d'apporter une diversité de réponses aux besoins des personnes fragilisées. Elle s'est dotée d'un siège structuré constituant un appui et une expertise auprès de l'association et des directions d'établissements et a engagé une redéfinition de la gouvernance et de la dirigeance induisant la réorganisation de l'association et de ses rouages internes.

Dans cet environnement, notre projet associatif 2018-2022 souhaite s'inscrire dans la continuité de l'histoire des **PEP34** tout en traçant de nouvelles perspectives.

Ce projet ambitionne de promouvoir les valeurs fondatrices de l'association, la laïcité, la solidarité, l'égalité. De renforcer notre action militante au service de nos valeurs tant dans le champ de l'éducation populaire que dans nos choix et orientations de gestionnaires. De développer une culture partagée pour fédérer, autour d'un projet de société, l'ensemble des acteurs et de renforcer notre action tout en harmonisant les fonctionnements. De permettre par nos actions innovantes d'œuvrer à une société plus juste, plus solidaire.

Au travers de ce projet, nous proposons des pistes pour faire reculer les injustices sociales et promouvoir une société inclusive par l'émancipation des personnes.

Ce Projet associatif, fruit d'une réflexion commune se veut être un projet citoyen, porteur de progrès social, qui nous conduira dans le respect de ce que nous sommes au seuil du centenaire de notre association.

Table des matières

Introduction.....	3
La Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP).....	5
Nos Valeurs.....	6
L'Histoire des PEP34, les étapes clefs.....	7
Les PEP dans le Département de l'Hérault.....	9
Les chiffres clefs.....	13
Les Orientations Stratégiques 2018-2022	14
Les objectifs généraux	15

La Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP)

L'Association Départementale des PEP34 (ADPEP34) est membre de

LA FEDERATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les 123 associations départementales, territoriales et régionales des PEP constituent, depuis 1915, la FGPEP. Elles interviennent au bénéfice de plus de 1 300 000 enfants, adolescents, familles, adultes et seniors, dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Éducation, des loisirs, du social, du médico-social et du sanitaire. L'ensemble des champs de compétences que les associations ont développé font des PEP un partenaire incontournable des pouvoirs publics.

Ce réseau d'associations militantes présent dans toute la France, œuvre pour **une société inclusive**, garante de l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins, à la vie sociale et à l'emploi. Il a pour exigence d'apporter, dans une démarche globale de transformation sociale, des réponses adaptées aux besoins nés d'une société où se creusent plus profondément pauvreté, inégalités et exclusion.

LE RESEAU PEP EN QUELQUES CHIFFRES

Un réseau de proximité

123 associations PEP en métropole et dans les DOM

Animé par :

23 800 salariés
25 000 adultes adhérents
525 000 enfants adhérents

Au profit de :

Plus d'1 300 000 enfants, adolescents, adultes et leur famille, accompagnés chaque année.
Près de 2 millions d'euros versés : pour des actions de solidarité (aide au départ, classes de découvertes, restaurations scolaires, fournitures...)
Produits d'exploitation près de 900 millions d'euros.



Nos Valeurs

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault (ADPEP 34) a été créée en 1923, dans le champ de l'Éducation Populaire. Depuis ses origines, **l'ADPEP34** s'appuie sur les valeurs fondatrices du mouvement associatif des **PEP** :

la laïcité, la solidarité, l'égalité et la citoyenneté.

Ces valeurs s'enrichissent de leurs nécessaires interactions. Elles participent à la construction d'une société plus inclusive, plus éclairée et plus solidaire à la fois.

La solidarité est un des principes fondamentaux des **PEP**. Elle concerne les enfants, les jeunes et les adultes, tout particulièrement ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

La laïcité est une donnée historique, inscrite dans les gènes de l'association. Cette valeur est constitutive de l'action et du respect que l'association porte à ses publics. La laïcité est également l'assurance du respect des principes de la vie démocratique au sein de l'association et par la même c'est un principe d'exercice de la liberté individuelle et de la protection de la vie privée.

Le principe d'**égalité** affirme que tout individu, par-delà ses différences, croyances et adhésions individuelles, est égal à tout autre ; cette notion contribue à faire reconnaître toutes les différences comme des richesses pour le champ social en son entier. Elle est, sous cet angle, une valeur de base pour promouvoir une **société plus inclusive**.

Laïcité, égalité et solidarité sont donc indissociables et constamment présentes au cœur de la démarche de l'association qui œuvre à favoriser l'insertion des plus vulnérables dans la société et leur accès à une véritable citoyenneté.

Notre mouvement est profondément attaché au progrès social, aux valeurs républicaines, à la liberté absolue de conscience et à l'émancipation des personnes.

Le mouvement des **PEP** se définit comme un opérateur de la transformation sociale. Son action et ses prises de position ont pour finalité de combattre le cloisonnement social et de faire reculer les injustices sociales.

Le mouvement des **PEP** conçoit la laïcité-comme le fondement d'une organisation de la société qui assure les libertés individuelles et collectives dans l'esprit de la loi de 1905.

L'Histoire des PEP34, les étapes clefs

1923 Création de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault : **ADPEP34**.

Gestion et animation d'un établissement appartenant au Conseil Général de l'Hérault situé à Bayssières (près de St Pons de Thomières). Il s'agit d'un internat ayant pour vocation d'accueillir des enfants de santé précaire qui pourront y suivre une scolarité adaptée à leur état de santé.

1945 Création d'un réseau de centres de vacances : Douch, Camaran, La Blanque, Malibert, Vaysse-Plégade, le centre de Palavas les Flots, les centres de vacances maternels de Claire Fontaine à St Pons, les Babychous à Sète et le Centre des Angles (66).

Création d'un internat pour enfants de marinières et de forains qui deviendra par la suite une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), financée par le Conseil Général de l'Hérault.

Après 1970 Développement d'un ensemble de classes transplantées :

- Classes de neige et classes vertes aux Angles.
- Classes de mer à Sète puis au centre de Valras.
- Classes vertes et rousses à Malibert.

2001 En partenariat avec l'Education nationale, l'**ADPEP34** assure la gestion de deux services :

- Les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) pour accompagner les enfants porteurs de handicaps dans la poursuite d'une scolarité normale.
- Le Service d'aide Pédagogique à Domicile (SAPAD) qui permet aux enfants malades ou accidentés de continuer leur scolarité.

2018

L'ADPEP34 gère deux catégories d'activités :

- **Activités non réglementées** : le secteur Classes Vacances Loisirs (CVL) consacré aux actions périscolaires, aux vacances et aux classes transplantées. Pour réaliser ces activités, l'ADPEP 34 dispose de :
 - 4 centres permanents de vacances et de loisirs : situés à Valras, Palavas, Malibert (Babeau-Bouldoux) dans l'Hérault, et aux Angles, dans les Pyrénées Orientales.
 - 2 accueils de loisirs sans hébergements. A la suite de la réforme des temps scolaires, l'ADPEP34 anime les « Temps d'Activité Périscolaire », pour près de 1 000 enfants à Montpellier.
- **Activités réglementées** :
 - 2 Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) à Sète et à Clermont l'Hérault, financées par le Conseil Départemental de l'Hérault.

L'ADPEP 34 étend son activité au secteur médico-social. L'association se développe à travers trois fusion-absorptions successives :

- Les établissements et services de l'Ensoleillade, à Saint André de Sangonis.
- Les ESAT Kennedy et La Bulle Bleue à Montpellier.
- L'Institut d'Education Sensoriel CESDA34 à Montpellier.

Les PEP dans le Département de l'Hérault

LES DISPOSITIFS SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX, CVL, et Scolarité

CHAMPS D'INTERVENTION	Etablissements Services	Localisation	année d'autorisation	Population accueillie	Capacité
MEDICO-SOCIAL HANDICAP ENFANCE	IME L'Ensoleillade	Saint André de Sangonis	1978	Enfants et adolescents déficients mentaux moyens et profonds	47 places
	CMPP « Pays Cœur d'Hérault »	Gignac	2015	Enfants et adolescents présentant des troubles psychiques et des troubles de l'apprentissage et du comportement	8 places
	SESSAD L'Ensoleillade	Clermont l'Hérault	2000	Enfants et adolescents déficients mentaux moyens et profonds	20 places
	IES CESDA34	Montpellier	1976	Jeunes déficients auditifs ou présentant des Troubles Spécifiques du Langage	Internat : 40 places Semi-internat : 50 places
	SESSAD CESDA34	Montpellier	1990		65 places
MEDICO-SOCIAL HANDICAP ADULTE	ESAT LES Ateliers Kennedy	Montpellier	1965	Adultes déficients mentaux	108 places
	ESAT La Bulle Bleue	Montpellier	2012	Adultes déficients mentaux	46 places
	SA ESAT Kennedy	Montpellier	1995	Adultes déficients mentaux	46 places 8 Équivalents temps plein
	MAS La Parage	Saint André de Sangonis	1983	Adultes déficients mentaux moyens et profonds	41 places

CHAMPS D'INTERVENTION	Etablissement	Localisation	date d'autorisation	Population accueillie	Capacité
PROTECTION DE L'ENFANCE	MECS et services extérieurs	Sète (34)	1974	Mineurs de 6 à 18 ans et jeunes majeurs	130 places (hébergement. et services extérieurs)
	MECS « Les Terres Rouges »	Clermont l'Hérault	2014	Mineurs 10 à 18 ans et jeunes majeurs	40 places avec hébergement. 50 places d'insertion

	Etablissements Services	Localisation	Dates d'autorisation Jeunesse et Sports	Activités	
EDUCATION POPULAIRE	EDUCATION VACANCES LOISIRS	MER ET SOLEIL	Valras (34)	1974	Colonies de vacances Classes découverte
		MALIBERT	Babeau-Bouldoux (34)	1974	Colonies de vacances Classes découverte
		LE GRAIN DE SEL	Palavas (34)	1974	Colonies de vacances Classes découverte
		CENTRE D'ÉDUCATION ET LOISIRS	Les Angles (66)	1999	Colonies de vacances Classes découverte
		ACM Marguerite YOURCENAR	Montpellier (34)	2006	Accueil sans hébergement Activités péri scolaires
		ACM François MITTERRAND	Montpellier (34)	2007	Accueil sans hébergement Activités péri scolaires
		Temps d'Accueil Périscolaire	Montpellier	2014	Activités péri scolaires (réforme des rythmes scolaires)
	Scolarité	SAPAD	Montpellier	2001	Secteur scolaire

LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Les Instances Politiques

L'**Assemblée Générale** convoque les adhérents, à minima une fois par an :

- Présentation et approbation des rapports moraux et financiers, vote du budget,
- Élection du conseil d'administration,
- Examen des actes de gestion importants (achats, ventes de biens, orientation des activités, montant des cotisations, ...), etc.
- Validation des orientations proposées par le CA.

Le **Conseil d'administration** (CA) dispose des pouvoirs liés à la gestion courante et l'administration de l'association :

- Met en œuvre les orientations définies par l'Assemblée Générale, à cet effet, il prend toutes les décisions nécessaires :
- Arrête les comptes
- Délègue des administrateurs sur des missions temporaires
- Élit les membres du Bureau
- Désigne les membres des commissions temporaires nécessaires
- Peut nommer des administrateurs responsabilisés sur le suivi des établissements
- Rend compte à l'Assemblée Générale.

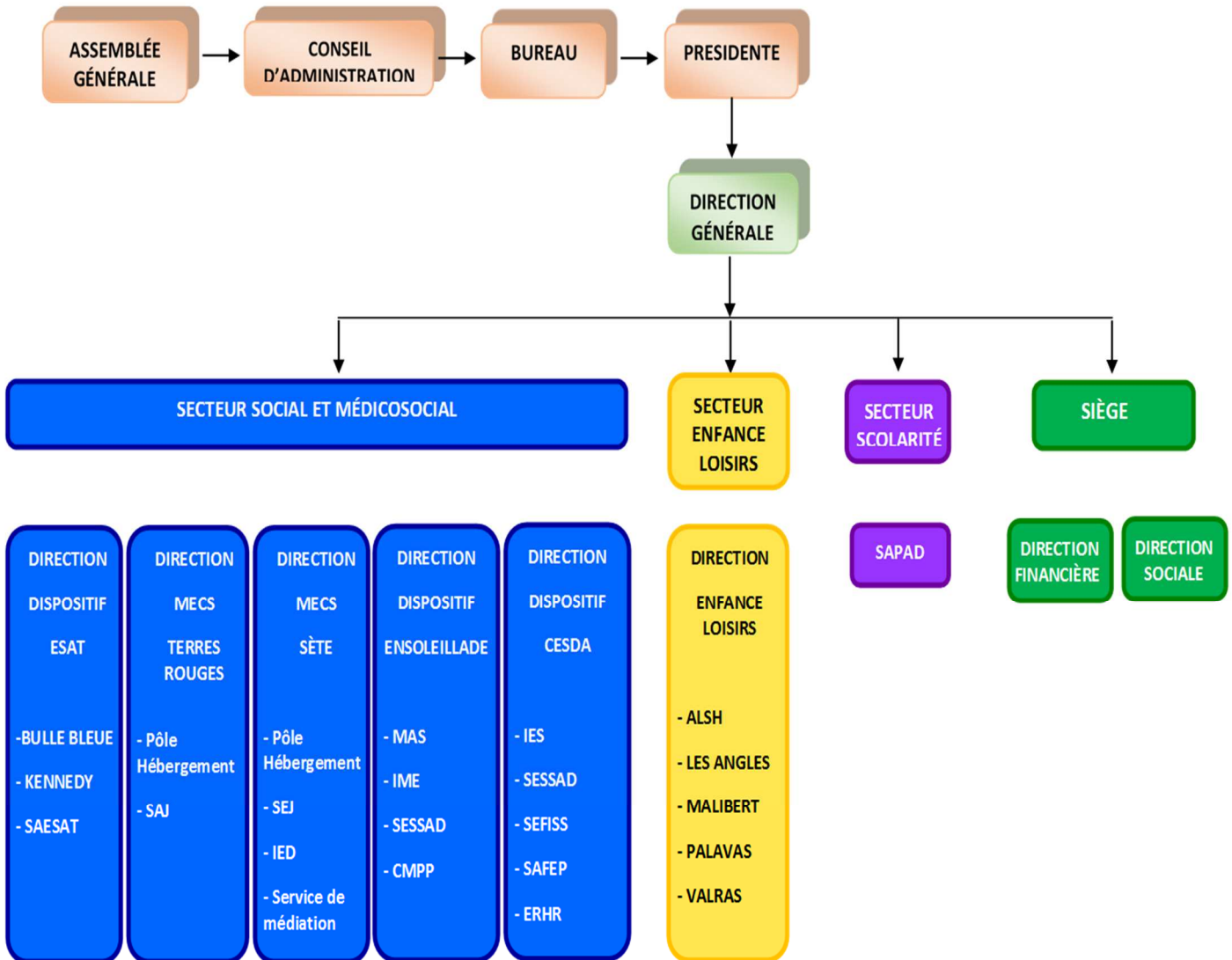
Le Bureau :

- Étudie les orientations nouvelles que l'évolution et l'adaptation justifient afin de les soumettre au Conseil d'Administration
- Arrête d'ordre du jour à soumettre au Conseil d'Administration et en fait une première étude
- Exécute les décisions du Conseil d'Administration
Prend les initiatives et les décisions que la pratique courante ou l'urgence imposent et rend compte au conseil d'administration.

Composition du Bureau :

- *Président(e)*
- *2 Vice-président(e)s*
- *Trésorier(e)*
- *Trésorier adjoint(e)*
- *Secrétaire général(e)*
- *Secrétaire adjoint(e)*

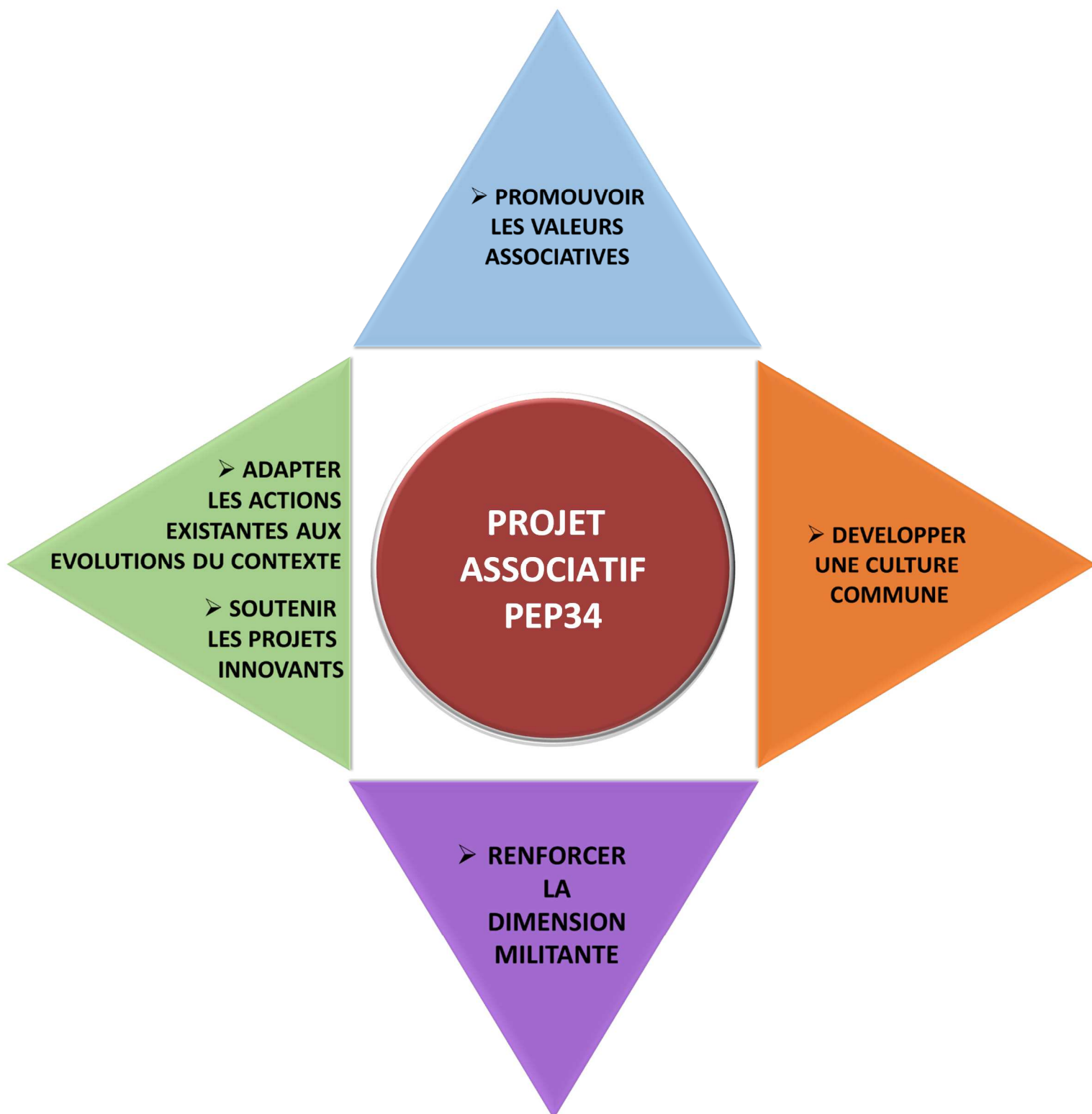
L'ORGANIGRAMME ASSOCIATIF



Les chiffres clefs



Les Orientations Stratégiques 2018-2022



Les objectifs généraux

PROMOUVOIR LES VALEURS ASSOCIATIVES

- Favoriser les espaces d'élaboration de la réflexion politique. Lancer une dynamique de mise en débat politique autour de valeurs et de thématiques sociétales clefs.
- Traduire les valeurs associatives, les contextualiser en lien avec des situations concrètes.

DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE

- Assurer la transmission de l'histoire des **PEP34** et de ses valeurs fondatrices.
- Informer les salariés sur la vie associative, rendre visible les actions associatives.
- Favoriser les transversalités.
- Mettre en place un cadre de réflexion éthique.

RENFORCER LA DIMENSION MILITANTE

- Engager l'association dans des actions militantes.
- Elaborer une stratégie de communication externe.
- Affirmer notre action auprès des pouvoirs publics.

ADAPTER LES ACTIONS EXISTANTES AUX EVOLUTIONS DE CONTEXTE, SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS

- Se doter d'outils d'analyse de l'évolution du contexte (sociale, clinique, réglementaire, technologique, numérique,...) pour adapter nos actions.
- Soutenir les projets innovants dans le secteur social, médico-social et CVL.
- Consolider et diversifier les projets CVL.